

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

N°2857-FC-SD
@internet-DGFiP
Décembre 2025



(peut servir d'état récapitulatif à tenir à disposition de l'administration)

[illegible]

FICHE D'AIDE AU CALCUL

[illegible]

FICHE D'AIDE AU CALCUL



FICHE D'AIDE AU CALCUL DE LA TAXE SUR LES ÉMISSIONS DE DIOXYDE DE CARBONE DES VÉHICULES DE TOURISME
Pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2025

(peut servir d'état récapitulatif à tenir à disposition de l'administration)

N°2857-FC-SD
@internet-DGFiP
Décembre 2024
cerfa
N° 16238*04

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration de taxe sur les émissions carbone des véhicules de tourisme doit être effectuée sur les formulaires de TVA (3310A ou CA12).

[illegible]

FICHE D'AIDE AU CALCUL

[illegible]